

## **L'an deux mil douze, le quinze novembre,**

à vingt heures trente, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Chantal DECROIX, Maire.

**PRESENTS** : Mme Duvivier, M. Vatelier, M. Fleutry, Mme Lakièvre, Mme Joly, M. Dubuc.

**ABSENTS EXCUSES** : M. Vanderpert , M. Demarais, M. Jardot

**SECRETAIRE** : Madame Duvivier

Le procès verbal de la réunion du 19 septembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

### **I. Contrat Thomas DELAHAYES**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter le salaire de Monsieur Thomas Delahayes de 100 € net à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2012, il passera donc à l'indice brut 364, indice majoré 338.

### **II. Agent recenseur, délibération**

Madame le Maire rappelle que la collectivité doit organiser au titre de l'année 2013 les opérations de recensement. A ce titre il convient de fixer le taux de vacation retenu pour la rémunération de l'agent recenseur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De fixer à un, le nombre d'agent recenseur nécessaire au besoin de la collectivité.
- De fixer le taux de vacation attribuable à l'agent recenseur à : 1250 € net en tenant compte des deux demi-journées de formation et des frais kilométriques de déplacement que l'enquête engendre.

### **III. SIAEPA regroupement, délibération**

Madame le Maire expose le projet de fusion des syndicats d'eau et d'assainissement de la région de Préaux, de la région de Catenay et de la Faribole, pour lequel Monsieur le Préfet a institué un projet de périmètre, dans un arrêté pris le 21 septembre 2012.

- Considérant que les conseils municipaux disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur le projet de périmètre, et qu'à défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.
- Considérant qu'en cas d'accord exprimé par la moitié au moins des organes délibérants de toutes les communes situées dans le projet de périmètre, l'arrêté de fusion pourrait être pris avant le 31 décembre 2012.
- Considérant que des communes ont une partie de leur territoire, ou la totalité de celui-ci située dans le périmètre de 2 syndicats différents.
- Considérant que le délai de 3 mois est trop court pour régler toutes ces situations qui nécessitent des retraits et des adhésions partielles sur plusieurs syndicats.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la position suivante :

- Le principe de fusion des 3 syndicats précités
- La mise en place du nouveau syndicat issu de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et pas avant
- Adoption ultérieure des limites territoriales du périmètre du futur syndicat, après qu'ait

été réglée la situation des hameaux et communes dont le périmètre est à cheval sur des syndicats ne faisant pas partie du projet de fusion.

#### **IV. Travaux presbytère, montant de chaque lot**

Madame le Maire présente au conseil le montant des travaux réalisés pour la réhabilitation de l'ancien presbytère.

La somme de chaque lot est la suivante :

<b>Nom de l'Entreprise</b>	<b>Lots</b>	<b>Montant total HT</b>	<b>Montant Total TTC</b>
GAILLON Olivier	1 Terrassement, voirie et réseaux divers, gros-œuvre	26 797.18 €	28 672.98 €
GOUJON Sébastien	2 Couverture	31 364.39 €	33 559.90 €
MCP	3 Menuiseries extérieures	20 596.14 €	22 037.87 €
PREVOST	4 Menuiseries intérieures, doublages, isolation	25 510.70 €	27 296.45 €
DUVIVIER Jean Luc	5 Electricité, chauffage et ventilation	11 439.00 €	12 239.73 €
LPE	6 Plomberie, équipements sanitaires et cuisine	5 040.00 €	5 392.80 €
NORDEC	7 Peintures et sols souples	14 642.08 €	15 667.02 €
GAILLON Olivier	8 Carrelage	5 753.83 €	6 156.60 €
	TOTAL DU MARCHE	141 143.32 €	151 023.35 €
	Honoraires Architecte	14 112.00 €	15 099.84 €
	TOTAUX	155 255.32 €	166 123.19 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le montant de chaque lot de la réhabilitation de l'ancien presbytère.

#### **V. Modification Budgétaire pour extension d'électricité et amortissement**

Madame le Maire rappelle au conseil qu'une somme de 18000 € avait été prévue au budget primitif 2012 pour payer les extensions de réseau d'électricité. Ce montant avait été affecté à l'article « 21534 » intitulé réseaux d'électrification.

Sur la demande de la trésorière municipale Madame le Maire propose de virer cette somme à l'article « 2041582 » nommé autres groupements, bâtiments et installations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de prélever la somme de 18 000 € de l'article « 21534 » pour alimenter du même montant l'article « 2041582 » de la section d'investissement du budget primitif 2012.

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de prévoir une durée d'amortissement pour les dépenses d'extension du réseau d'électricité qui ne peut excéder 15 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'amortir chaque année la somme des dépenses d'extension du réseau d'électricité figurant à l'article « 2041582 » sur une durée de 5 ans.

#### **VI. Fermeture du vestiaire de la salle polyvalente**

Avant d'acheter une serrure pour fermer la porte du vestiaire donnant sur l'entrée de la salle polyvalente il faudra se renseigner si la fermeture de cette porte est en adéquation avec les règles de sécurité.

## VII. Tarif salle des fêtes

Madame le Maire présente au conseil les tarifs pour la location de la salle des fêtes votés pour 2013.

Elle explique que c'est le moment de fixer le montant de la location pour l'année 2014 puisque les réservations pour cette année seront accordées dès le début de l'année prochaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'augmenter les tarifs de 3% pour les habitants de La Vieux Rue et de 5% pour les habitants hors commune.

Les montants votés pour 2014 sont les suivants :

LIBELLES	HABITANTS	HABITANTS
	LA VIEUX RUE	HORS COMMUNE
Grande Salle Forfait Week-End	390.00 €	650.00 €
Arrhes	155.00 €	315.00 €
Caution	620.00 €	1 575.00 €
Location de la vaisselle	1.55 €	1.70 €
Heures de ménage (rattrapage)	31.00 €	37.00 €
Grande salle Vin d'honneur	155.00 €	315 € (arrhes 126€)
Grande salle et salle d'animation Location de verres	0.10 €	0.18 €
Salle d'animation (vin d'honneur)	77.00 €	
Salle d'animation Forfait Week-End (Buffet froid sans la cuisine)	185.00 €	
Grande salle comité d'entreprises en semaine		262.00 €
Forfait Grande salle pour les associations hors commune		78.00 €
Forfait Petite salle pour les associations hors commune		42.00 €

## VIII. Prime de fin d'année des agents

Il est accordé pour chaque agent une prime de fin d'année correspondant à 75 % de leur salaire brut. Exception sera faite pour Monsieur Das qui en raison de ses nombreuses absences et retards ne se verra rien attribué cette année.

## **IX Questions diverses :**

- ✓ *Remerciement de la subvention par « Charline » et « ADMR »*
- ✓ *Contrat Grégory Delamarre : Monsieur Delamarre demande à passer en contrat à durée indéterminée pour son travail à la cantine. Le conseil préfère pour l'instant garder son contrat à durée déterminée car le nombre d'élèves mangeant à la cantine est incertain.*
- ✓ *Logement ancien presbytère : avant de le mettre en location il faut prévoir quelques aménagements comme un plan de travail, une plaque en céramique, des étagères, des tringles à rideau, des miroirs dans les salles de bains, des détecteurs de fumée. Il faudra prévoir aussi une nouvelle porte de garage. Après cela il faudra fixer une date pour l'inauguration du logement.*
- ✓ *Spectacle association d'Anaïs Foldrin : Madame le Maire a accordé à Anaïs Foldrin l'occupation de la petite salle pendant plusieurs soirées afin que les membres de l'association qu'elle a créée puissent répéter un spectacle qui aura lieu les 22 et 23 février à Préaux et dont le bénéfice sera versé aux restos du cœur.*
- ✓ *Cadeau vœux 2013 : la municipalité offrira à chaque habitant se rendant à la cérémonie des vœux un stylo.*
- ✓ *Point sur la cérémonie du 11 novembre : peu de monde était présent. Le repas était excellent ainsi que l'animation. 23 personnes sont venues au repas des anciens, par contre 62 colis de Noël seront distribués.*
- ✓ *Décoration de Noël : aucune nouvelle décoration n'a été achetée. Les sapins seront commandés comme l'année dernière chez M. Coulliou.*
- ✓ *Convocation à la réunion du conseil municipal : les conseillers qui ont une adresse électronique sont d'accords pour recevoir les prochaines convocations aux réunions du conseil par mail.*
- ✓ *Assurance de la mairie : Monsieur Fleutry propose de passer par un courtier pour alléger le montant des assurances de la mairie. Il donnera le nom de son courtier.*

Séance levée à 23 heures 15.

